

PRÉSENTATION

Le bilan de compétences est un droit dont disposent les salariés, régi par la loi du 31 décembre 1991. Il s'agit d'un travail d'analyse des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes, intérêts, valeurs, motivations, souhaits et aspirations permettant de définir un projet professionnel et/ou, le cas échéant, un projet de formation et les étapes de sa mise en œuvre concrète. Cette prestation comprend trois étapes bien précises :

- ▶ une phase d'analyse de la demande ;
- ▶ une phase d'investigation ;
- ▶ une phase de conclusion.

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours personnel et professionnel et envisager une évolution professionnelle en élaborant un projet réaliste et réalisable.

UN BILAN DE COMPÉTENCES, Pour qui ? Pourquoi ?

Le bilan de compétences peut vous être utile pour :

- ▶ faire le point sur votre carrière ;
- ▶ définir une orientation ou une réorientation professionnelle ;
- ▶ faciliter votre mobilité professionnelle interne ou externe ;
- ▶ maintenir et développer votre employabilité.

Vous êtes employeur ? L'outil bilan de compétences peut vous aider à :

- ▶ optimiser votre politique de gestion des ressources humaines ;
- ▶ mieux connaître le potentiel de vos collaborateurs ;
- ▶ fidéliser, motiver vos collaborateurs dans les projets de l'entreprise ;
- ▶ développer l'employabilité de vos collaborateurs.

LE PRINCIPE DE DÉONTOLOGIE

Le conseiller bilan fait preuve de neutralité, de transparence sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus, s'engage à préserver la confidentialité des informations recueillies durant le bilan, respecter l'anonymat,

LE PARCOURS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan dure de 20 à 24 heures (conformément à l'article R.931-33 du code du travail) sur une amplitude de 3 à 4 mois. Le CFPPA s'engage à :

- ▶ Nommer un seul et même conseiller tout au long du bilan ;
- ▶ Planifier des entretiens individuels de 2 heures ; des ateliers de 2 à 3 heures
- ▶ Construire avec le bénéficiaire un parcours adapté à ses besoins.

Le Bilan de Compétences se déroule en trois grandes étapes :

Une phase d'analyse de la demande qui permet de clarifier celle-ci, d'informer en détails sur le dispositif et de confirmer l'engagement réciproque dans cette démarche. Elle vise à analyser la situation du candidat et à lui proposer un parcours de bilan adapté à ses besoins spécifiques. Cette phase démarre avec un entretien préliminaire gratuit et sans engagement.

Une phase d'investigation qui permet dans un premier temps de faire le point sur les acquis (connaissances, compétences, qualités) ainsi que les aptitudes, motivations, intérêts, valeurs, aspirations etc. Le conseiller peut proposer en complément et en fonction des besoins du bénéficiaire de passer des tests psychométriques évaluant (liste non exhaustive) :

- ▶ les intérêts et préférences professionnels, la personnalité (RIASEC ; Boussole, etc.) ;
- ▶ les aptitudes intellectuelles (DAT5).

En parallèle le conseiller bilan engage un travail d'exploration afin de définir les différentes perspectives d'évolution professionnelle possibles et d'élaborer les projets à la fois conformes à l'aspiration profonde des bénéficiaires mais aussi réalistes et réalisables.

Une phase de conclusion qui vise à définir le ou les projets retenus et à déterminer les conditions effectives de leur réalisation (mise en lumière des axes de progrès, plan d'action, etc.). A l'issue du bilan, le bénéficiaire disposera des conclusions détaillées de l'ensemble des investigations. Il lui sera également remis un document de synthèse qui précise en particulier les circonstances du bilan, les compétences du bénéficiaire au regard des projets envisagés et les éléments constitutifs de ces projets. Le bénéficiaire est le seul destinataire de ces documents, qui ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord formel.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Le bilan de compétences a un coût de 2 400 euros.

Les solutions de financement sont :

- ▶ Le congé Bilan de Compétences, avec prise en charge par un OPCO
- ▶ Le financement dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou de la collectivité ;
- ▶ La mobilisation du Compte Personnel de Formation ;
- ▶ Le financement individuel.

NOS ATOUTS

Etablissement accessible par autoroute (A16/A28) , bus et gare SNCF.

Bureau garantissant la confidentialité

Accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap

Entrée et sortie permanente

CONTACTS

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

CFPPA - UFA de la Baie de Somme
21 rue du Lieutenant Caron
80100 ABBEVILLE
Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

cfppa.abbville@educagri.fr
www.lycee-baie-de-somme.fr
www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/



18/05/2021